

# ASSISTANCE

## VOS AVANTAGES

- Mobilité assurée pour tous vos collaborateurs
- Pas d'avance de fonds

## LES "PLUS" DIAC LOCATION

- Prestation incluse dans les contrats de location
- Couverture très large du réseau Renault
- Notre assistance couvre vos véhicules et également vos collaborateurs



## PRINCIPES

### NOTRE ASSISTANCE PREND EN CHARGE LE VÉHICULE, LE CONDUCTEUR ET LES PASSAGERS, DANS LES CAS D'IMMOBILISATION SUIVANTS :

#### • Accident corporel ou décès :

Accident lié au véhicule garanti.

#### • Panne :

Tout incident mécanique imprévisible, entraînant l'immobilisation du véhicule.

#### • Accident\* :

Destruction ou détérioration du véhicule rendant impossible sa mobilité.

#### • Incendie\* :

Destruction ou détérioration d'un véhicule consécutive à un incendie.

#### • Vol ou tentative de vol\* :

La disparition ou la détérioration du véhicule assuré, suite à un vol ou une tentative de vol, immobilisant sur place le véhicule.

#### • Crevaillon :

Dégonflement ou éclatement d'un pneumatique rendant impossible l'utilisation du véhicule dans des conditions normales de sécurité.

#### • Panne ou erreur de carburant

En cas de dysfonctionnement de la jauge carburant ou de remplissage du réservoir avec un carburant inapproprié.

#### • Panne d'énergie

En cas de panne électrique à plus de 80 km d'une borne de recharge

#### • Perte ou bris de clés

En cas de clés égarées, volées ou brisées dans le neiman ou une serrure du véhicule.

#### • Accident corporel ou décès :

Accident lié au véhicule garanti.

### PRESTATION 7J/7 - 24H/24

#### • Dépannage / Remorquage

Dépannage sur place ou remorquage vers l'atelier du représentant le plus proche, agréé par le constructeur.

#### • Poursuite du voyage ou retour au domicile

En cas d'immobilisation supérieure à 3 heures et d'impossibilité d'attendre sur place la réparation, nous organisons la poursuite du voyage ou le rapatriement au domicile habituel du conducteur par :

✓ **Train** 1ère classe,

✓ **Taxi**, si l'immobilisation est à moins de 100 km du domicile habituel,

✓ **Avion**, classe économique si le trajet par le train est supérieur à 8 heures,

✓ **Bateau**, 1ère classe ou équivalent,

✓ **Tout autre moyen de transport** se révélant plus approprié et disponible localement.

✓ **Hébergement** En cas d'immobilisation supérieure à 3 heures, à plus de 50 km du domicile habituel, nous organisons et prenons en charge l'hébergement du conducteur et de ses passagers à concurrence de 3 nuits et de 80 euros par nuit et par chambre (petit-déjeuner inclus).

\* (ayant fait l'objet d'une déclaration)

#### • Envoi de pièces de rechange

S'il est impossible de se procurer les pièces de rechange sur place, nous nous engageons à les faire parvenir dans les plus brefs délais chez le réparateur dans la limite des pays couverts par la garantie du constructeur.

#### • Frais de liaisons

Tous frais de liaisons entre les gares, aéroports, hôtels, domicile et le lieu où est immobilisé le véhicule pour réparation sont pris en charge.

#### • Récupération du véhicule réparé

Nous mettons à votre disposition les moyens appropriés (train, taxi...) pour vous permettre de récupérer le véhicule. Si le véhicule est déclaré épave, nous prenons en charge son rapatriement.

#### • Véhicule de remplacement

En cas de panne, nous mettons à votre disposition un véhicule de remplacement (catégorie de base) pour une durée de 3 jours maximum.

#### • Garantie d'assistance aux personnes

- Rapatriement médical
- Retour des bénéficiaires
- Visite d'un proche
- Envoi de médicaments à l'étranger
- Assistance voyage
- Rapatriement en cas de décès
- Accompagnement du défunt
- Garantie « frais médicaux et chirurgicaux à l'étranger »
- Assistance juridique à l'étranger

